

# l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel

N° 211 de Décembre 2011



**Renseignements utiles :**

**Adresse :**

Espace Jean Jaurès  
Rue Charles Morel  
48000 MENDE

ou BP 46

48002 MENDE Cedex

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsa.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsa.org/48/>

## ➤ Action du 13 décembre\* Contre les plans d'austérité

A l'appel national de la CFDT, de la CGT, de la FSU et de l'**UNSA**, auxquels s'est rajouté, au plan départemental, Solidaires, ...

**Rassemblement à MENDE,  
Place de la République à 17h30**

## ➤ Action du 15 décembre\*

Elle est organisée à l'appel de la totalité des syndicats enseignants et des fédérations de l'Education Nationale qui appellent à la grève le 15 décembre (NDLR : voir appel dans les pages encartées) mais qui ont aussi lancé une pétition commune (NDLR : près de 55 000 signatures le 7 décembre).

Si l'unité syndicale, nécessaire face à une telle réforme, commence déjà à payer, le fond demeure !

Ces textes organisent bien une nouvelle étape dans l'attaque contre le statut particulier des Enseignants, dans le cadre de la politique idéologique menée contre tous les Fonctionnaires.

Il s'agit bien d'assujettir l'enseignant à son supérieur hiérarchique direct, de lui enlever toute lisibilité sur les modalités d'avancement, de supprimer la notion de déroulement de carrière.

Alors, mobilisons nous dans les écoles, les collèges et les lycées le 15 décembre, nous devons être massivement en grève ! Continuez à signer et faire signer la pétition !  
<http://retraitduprojetevaluation.net/>

## Manifestation à MENDE à 10h30,

- Rassemblement Place du Foirail -  
\*Voir modalités pratiques pages encartées

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date  
figurant sur l'étiquette

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

### SOMMAIRE

**1** Actions ..

**2** Collectif RASED;

Direction d'Ecole; infos diverses

**3** Infos diverses ...

Formation; revalorisation; ...

**4** CDEN du 30/11

Quelques chiffres importants

Pages encartées -

- Publication

UNSA Education -



**Joyeuses fêtes !**



## Action RASED : le SE-UNSA interpelle les élus et le ministère

Dans le contexte des annonces de suppressions de postes massives dont 5 700 de moins dans le premier degré, la situation des RASED est à nouveau très préoccupante.

Les préconisations du ministère ciblent les postes "hors classe" occupés notamment par les enseignants des RASED et les psychologues ainsi que les conseillers pédagogiques, les remplaçants.

Cette suppression va à l'encontre des besoins des élèves et des écoles. Elle conduit tout droit à la désorganisation définitive des RASED, à leur disparition à très court terme et au renforcement des inégalités dans l'Ecole Publique.

Le SE-UNSA se mobilise à nouveau sur ce dossier. Le 9 novembre dernier, les organisations syndicales, les associations professionnelles et la FCPE se sont réunies à nouveau pour demander une audience au Ministre de l'Education Nationale afin de rouvrir les discussions sur l'avenir particulièrement inquiétant qui se profile pour le dispositif RASED et des professionnels qui le composent.

Par ailleurs, le 30 novembre, le SE-UNSA est intervenu lors de la première CAPN pour interroger le ministère sur les orientations données aux Inspecteurs d'Académie concernant les départs en formations spécialisées.

Dans les départements, en amont des opérations de carte scolaire, le SE-UNSA se mobilise pour défendre ces postes.

A travers une lettre, le SE-UNSA alerte les élus de la Nation sur les conséquences dramatiques que ces suppressions de postes font peser sur la scolarité et la réussite de milliers d'élèves.

Il interviendra dans les instances et les débats publics pour préserver les postes RASED et les moyens de l'Ecole, afin d'accompagner vraiment tous les élèves vers la réussite scolaire.

L'Ecole ne peut faire l'impasse sur le traitement de la grande difficulté scolaire. Les personnels spécialisés y tiennent une place importante de médiateurs, dans l'école, entre tous les acteurs.

Pour lire la lettre aux élus, l'appel du collectif national RASED ou la demande d'audience de l'intersyndicale, tapez le lien suivant :

<http://www.se-unsas.org/spip.php?article4056>

## Direction d'école : un signe qui ne répond pas à l'exaspération

Le Ministre de l'Education Nationale a annoncé l'augmentation de 50% de la part variable de l'indemnité de sujétion spéciale des Directeurs d'école. Cela se traduit par l'attribution de 100 € à 300 € de plus par an selon le nombre de classes de l'école. Si ce geste ne peut être négligé dans le contexte de perte de pouvoir d'achat, il n'est pas de nature à répondre à l'exaspération des Directeurs d'école.

Depuis des mois, le SE-UNSA tire la sonnette d'alarme sur la situation des Directeurs et du fonctionnement des écoles. Les attentes des familles, des partenaires, de l'institution sont toujours plus nombreuses. Les tâches, missions et responsabilités du Directeur d'école ne cessent de croître.

Dans le même temps, les moyens dédiés au soutien à la direction d'école avec les emplois d'aide-administrative

sont drastiquement réduits. Ne réussissant plus à faire face, les Directeurs d'école sont au bord de l'explosion.

Après des mois de conflit (courriers aux parlementaires, aux Maires, pétition « **le bricolage, ça suffit !** », blocage administratif en septembre et octobre), le SE-UNSA juge cette réponse tout à fait partielle. Il réitère sa demande au Ministre de l'Education Nationale de bien vouloir ouvrir une réelle négociation sur l'ensemble des champs de ce dossier : rémunération, temps, assistance administrative et organisation structurelle de l'école. Dans l'attente de ce nécessaire dialogue, le SE-UNSA a poursuivi ses initiatives visant à mobiliser largement sur ce dossier, notamment en présentant des motions en conseils d'école durant le mois de novembre.

## Démarches Administratives Dates à retenir

### En bref - En bref

#### ► Liste d'aptitude Direction d'écoles 2 classes et plus :

Les demandes d'inscription doivent être transmises à l'Inspection Académique (Division des Ressources Humaines, **sous couvert de l'IEN**, à l'aide de l'imprimé correspondant (1) **avant le vendredi 6 janvier 2012**.

#### ► Liste d'aptitude aux emplois de Directeurs d'établissements spécialisés (2) :

Les demandes d'inscription doivent être transmises à l'Inspection Académique (Division des Ressources Humaines, à l'aide de l'imprimé correspondant (1) **avant le vendredi 6 janvier 2012**.

(1) Pour trouver les documents évoqués ci-dessus, connectez-vous sur le site de l'Inspection Académique ( <http://www.ac-montpellier.fr/IA48/> ), rubrique « courrier écoles » dans l'espace professionnel ...

(2) Etablissements spécialisés à 3 classes et plus, écoles annexes et d'application, centres médico-psychopédagogiques.

#### ► Départ à la Retraite :

A la date du 31 septembre 2011, 13 collègues avaient déposé une demande d'admission pour un départ à la retraite à la rentrée 2012.

⇒ **Rappel** : Ces collègues ont toujours la possibilité d'annuler leur demande ...





## Formation des enseignants : l'occasion de rouvrir le dossier

Le Conseil d'État, jugeant que deux arrêtés pris par la ministre de l'Éducation Nationale étaient entachés d'illégalité, a annulé deux articles de l'arrêté du 12 mai 2010 sur le référentiel de compétences à acquérir par les enseignants et personnels d'éducation.

Le premier arrêté définit les compétences à acquérir par les futurs enseignants, documentalistes et CPE.

En son article 3, il abrogeait les dispositions de l'arrêté interministériel du 19 décembre 2006 concernant le cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Le deuxième arrêté fixe les modalités d'évaluation et de titularisation des agrégés.

En son article 6, il abroge les dispositions d'un arrêté de juillet 1991 relatif au contenu des formations organisées par les IUFM.

Le Conseil d'État considère que sur ces deux articles, le Ministère de l'Éducation Nationale n'avait pas compétence à statuer seul.

Ce sont des dispositions qui concernaient les IUFM et donc également l'Enseignement Supérieur.

Il fallait donc prendre un arrêté interministériel.

Ces questions de forme ne sauraient occulter le problème de fond que constitue l'absence d'une réelle formation au métier fondée, sur l'alternance professionnelle.

Le **SE-UNSA** considère que le ministère de l'Éducation Nationale, en liaison avec celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, doit remettre le dossier de la formation initiale en chantier.

Tous les observateurs dressent en effet les mêmes constats sur les conséquences désastreuses d'une réforme catastrophique.

Pour sa part, porteur de propositions concrètes, le **SE-UNSA** est prêt à participer à une négociation.

L'ajustement de l'organisation de l'année de stage des lauréats-concours est indispensable mais loin d'être suffisant.

L'articulation primordiale entre ministère employeur et ministère formateur initial doit être affinée.

C'est bien la question de la formation des enseignants et personnels d'éducation tout au long de leur carrière qui devrait être posée aujourd'hui.

## Annonces CHATEL : arrosage ciblé pour éteindre l'incendie !

*Communiqué de presse du 24 novembre 2011*

« Sur fond de polémiques électorales concernant l'Éducation, Luc CHATEL vient d'annoncer de nouvelles mesures de revalorisation des jeunes enseignants.

Elles prendront fort opportunément effet en mars 2012, à la veille des élections présidentielles. Le constat de la chute des candidatures aux concours d'enseignement et d'éducation a conduit le Ministre à faire une annonce unilatérale de relèvement des salaires des débuts de carrière.

Ainsi, les stagiaires percevront 100 € bruts supplémentaires. Ils auront un salaire d'entrée dans le métier atteignant tout juste 1600 € nets.

Il reste toujours très largement inférieur à celui de leurs voisins européens.

Si ces annonces concernent potentiellement cent mille enseignants, la moitié d'entre eux percevra de fait une augmentation inférieure à 20 € nets par mois.

Au final, ce sont 85% des collègues qui n'auront toujours rien reçu depuis 2007 ; leurs salaires restent bloqués.

En évacuant la question de la revalorisation du reste de la carrière, le Ministre laisse entière la question de l'attractivité du métier.

Dans le même temps, les nouvelles modalités d'évaluation et d'avancement des Personnels vont ralentir leurs carrières.

Cela diminue d'autant l'effet des annonces qui viennent d'être faites.

Elles apparaissent ainsi comme un contrefeu à la mobilisation syndicale unanime.

Pour le **SE-UNSA**, il est plus que jamais d'actualité de participer à la grève intersyndicale du 15 décembre prochain. »

## CAPN Avancement d'échelon 29ème base ...

Les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) « avancement d'échelon de la 29ème base » auront lieu :

- le 6 décembre pour les CPE et les COP,

- le 7 décembre pour les PLP,  
- le 12 décembre pour les Professeurs d'EPS,  
- le 10 (ou le 17) janvier pour les Certifiés.

Ces commissions concernent tous les collègues gérés directement par le ministère (détachés, en poste à l'étranger, exerçant ou non des fonctions d'enseignants ...).

## Agents non titulaires : mise en œuvre du protocole

Le premier comité de suivi a eu lieu le 25/11 avec les organisations signataires.

La loi est en cours d'écriture, sa publication est prévue fin janvier mais risque de prendre du retard ...

D'après le ministère, **10 300 agents** pourraient prétendre à l'un des deux dispositifs de sécurisation.



# Le CDEN en chiffres ...

	Public			Privé		
	Constat Rentrée 2010	Constat Rentrée 2011	Variations	Constat Rentrée 2010	Constat Rentrée 2011	Variations
<b>2ans</b>	233	277	+ 44	171	135	- 36
<b>3 ans</b>	504	508	+ 4	301	291	- 10
<b>4 ans</b>	568	506	- 62	287	300	+ 13
<b>5 ans</b>	537	568	+ 31	311	276	- 35
<b>Total Préélémentaire</b>	<b>1 842</b>	<b>1 859</b>	<b>+ 17</b>	<b>1 070</b>	<b>1 002</b>	<b>- 68</b>
<b>CP</b>	535	540	+ 5	302	318	+ 16
<b>CE1</b>	531	529	- 2	303	301	- 2
<b>CE2</b>	567	510	- 57	296	291	- 5
<b>CM1</b>	553	562	+ 9	297	296	- 1
<b>CM2</b>	574	557	- 17	315	297	- 18
<b>CLIS / CLAD</b>	43	49	+ 6	8	10	+ 2
<b>Total Élémentaire dont spécial</b>	<b>2 803</b>	<b>2 747</b>	<b>- 56</b>	<b>1 521</b>	<b>1 513</b>	<b>- 8</b>
<b>TOTAL 1er Degré</b>	<b>4 645</b>	<b>4 606</b>	<b>- 39</b>	<b>2 591</b>	<b>2 515</b>	<b>- 76</b>
<b>6ème</b>	601	647	+ 46	247	274	+ 27
<b>5ème</b>	614	613	- 1	263	250	- 13
<b>4ème</b>	587	617	+ 30	346	281	- 65
<b>3ème</b>	553	560	+ 7	369	370	+ 1
<b>SEGPA</b>	110	101	- 9	8	0	- 8
<b>UPI</b>	25	22	- 3	0	0	0
<b>TOTAL Collèges</b>	<b>2 490</b>	<b>2 560</b>	<b>+ 70</b>	<b>1 233</b>	<b>1 175</b>	<b>- 58</b>
<b>Voie Générale et Technologique</b>	889	887	- 2	710	668	- 42
<b>Voie Professionnelle</b>	418	386	- 32	935	831	- 104
<b>Post Bac</b>	217	233	+ 16	354	414	+ 60
<b>TOTAL Lycées</b>	<b>1 524</b>	<b>1 506</b>	<b>- 18</b>	<b>1 999</b>	<b>1 913</b>	<b>- 86</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 659</b>	<b>8 672</b>	<b>+ 13</b>	<b>5 823</b>	<b>5 603</b>	<b>- 220</b>

Les données ci-dessus émanent, pour l'essentiel, d'informations communiquées oralement lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) du 30 novembre dernier.

L'évolution des effectifs est à mettre en regard des mesures décidées :

- dans l'enseignement Public, un peu moins d'une vingtaine de retraités effectués (7 postes dans le 1er Degré, 2 Equivalents Temps Plein dans les collèges et le reste dans les lycées);

- dans l'enseignement Privé, c'est le flou artistique, il est extrêmement difficile de savoir combien de postes ont été supprimés. On parle de « fermeture de 2 classes et d'un demi poste d'enseignant spécialisé dans le 1er Degré, de 3 classes fermées en collège et de 6 classes en lycée » sans plus de précisions !

Lors du CDEN, l'**UNSA Education** a particulièrement insisté sur la situation de rentrée dans le 1er Degré (déficit d'une dizaine de personnes, partiellement résorbé ...), dénonçant une situation sans précédent, la **Lozère** étant le seul département de l'académie qui ait des postes non pourvus.

Un débat a aussi eu lieu concernant l'évolution des contrats aidés et des CUI, suite à la réduction drastique de ces « emplois » ...

Dans le 2nd Degré, c'est un problème très grave de sécurité qui a été soulevé par le maire de Ste Etienne Vallée Française, en lien avec la suppression importante de moyens « vie scolaire » dans un certain nombre d'établissements !

En attendant la carte scolaire 2012 ... !